

EURL Aux Câlins Canins

Pension pour Chiens & Chats et Education canine

Audrey Ballouard - *Infirmière Vétérinaire DE*

06.30.20.04.50 / 02.37.43.68.86

www.auxcalinscanins.com

SIRET 48935726900013

Capital social de 3000 €

CHD 928 - Ancienne gare de Morvillette - 28500 SAULNIERES

TARIFS ET CONDITIONS GENERALES

TARIFS :

PENSION OU CHALETS 3 ETOILES

(surface 16 m2) :

Pour 1 chien : 18 €/jour

Pour 2 chiens : 28 €/jour

Pour 3 chiens : 37 €/jour

Pour 4 chiens : 44 €/jour

Tout est compris : les repas, le chauffage, les promenades quotidiennes...

CHALETS 4 ETOILES

(surface de 40 m2 à 60 m2) :

Pour 1 chien : 23 €/jour

Pour 2 chiens : 33 €/jour

Pour 3 chiens : 42 €/jour

Pour 4 chiens : 49 €/jour

CHATTERIE :

Pour 1 chat : 12,50 €/jour

Pour 2 chats : 18 €/jour

Pour 3 chats : 24 €/jour

Tout est compris : les repas, le chauffage

ou la climatisation, la litière

EDUCATION CANINE :

Séance individuelle à la pension : 40 €

Séance individuelle à domicile : 60 €

Pension éducative : 15 € la séance pendant

le séjour de votre compagnon

Pour les NAC (hamster, lapin, cochon d'inde...) : 6 €/jour

Règlement intérieur :

Je vous confirme les conditions à respecter, à savoir :

- La pension est ouverte **7 jours sur 7 de 9h00 à 12h et de 14h à 18h**. Je vous remercie de respecter impérativement ces horaires.
- Le carnet de vaccination doit être à jour.

Pour notre ami le chien, **le vaccin annuel classique (CHPPiLR) ainsi que le vaccin contre la toux de chénil (Nobivac KC, Intratrac, Pneumodog ou tout autre type de vaccin par voie intranasale) sont obligatoires.**

Pour notre ami le chat, **le vaccin annuel Typhus, Coryza, Leucose, Rage est obligatoire.**

- Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées pendant la période estivale (Juillet/Août).

Il est souhaitable que votre chien soit vermifugé avant son arrivée à la pension. L'administration d'un antiparasitaire externe contre les puces et les tiques est également souhaitable pour votre chien et votre chat.

Pour son plus grand confort, vous avez la possibilité de lui apporter quelques affaires personnelles.

Conditions financières :

Le montant de la pension est payable à l'arrivée de votre animal de compagnie.

Le 1^{er} jour est facturé quel que soit l'heure d'arrivée. Le dernier jour n'est pas facturé si vous récupérez votre animal avant 10h le matin à la condition de le stipuler sur la demande de réservation. En l'absence de précision, le dernier jour sera considéré comme réservé. Toute journée réservée est facturée.

Les arrhes sont de 20 € par semaine de présence de votre animal de compagnie. En aucun cas, ils ne sont remboursés.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de recevoir mes sentiments les meilleurs.

La Gérante, Audrey BALLOUARD